

COMMUNE D'ARCAMBAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Domaine : Finances Publiques – Décisions Budgétaires

Séance du 25 janvier 2022 à 20 heures 30

Délibération n° : 2022/01/01

Objet : Tarifs de location de l'Espace Culturel et de Loisirs

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-deux, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel, sous la présidence de Monsieur Jérôme Dietsch, Maire.

Présents : Jérôme Dietsch, René Destrel, Corinne Dupin, François Alphonse (Adjoint), Florian Costes-Deniau, Frédérique Delcros, Vincent Estivals, Anne-Marie Faure, Bruno Faure, Alexandre Lecoustre, Marie-Rose Ortalo, Fabienne Sprangers, Catherine Wartel
Excusée avec procuration : Julien Ibos pouvoir à Jérôme Dietsch,
Excusé : Stéphanie Dalopt-Brunet,
Secrétaire de séance : Catherine Wartel

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 7 juin 2010, concernant la mise en place des tarifs de location de l'Espace Culturel et de Loisirs.

Il explique qu'il est nécessaire d'affiner les tarifs, en raison de l'utilisation de la salle par des associations extérieures à la commune.

Il propose donc les tarifs suivants :

| RESIDENTS la Journée | RESIDENTS le week-end | EXTERIEURS la Journée | EXTERIEURS le week-end | Association de la commune (W-E) | Association extérieure à la commune (La Journée) |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|--|---|
| 130.00 € + Fluides | 180.00 € + Fluides | 350.00 € + Fluides | 500.00 € + Fluides | gratuite à la 1ère utilisation puis paiement Fluides | 200.00 € + Fluides |

| Traiteurs ou prestataires de la commune | | Traiteurs ou prestataires extérieurs à la commune | Traiteurs ou prestataires extérieurs à la commune | DEPOT DE GARANTIE | NETTOYAGE |
|--|-----------------------|--|--|----------------------|---|
| la journée | le week-end | la Journée | le week-end | | |
| 180.00 € + Fluides | 250.00 € + Fluides | 400.00 € + Fluides | 550.00 € + Fluides | 700.00 € | Participation au coût réel demandé par l'entreprise |

Les Fluides comprennent l'électricité et le gaz (chauffage et cuisine).

Un contrat fixera les modalités de la location. Des arrhes à hauteur de 25 % du montant de la location, seront versées à la réservation de la salle, le solde, à la remise des clés.
Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte les tarifs de location proposés.

Cette délibération annule et remplace la précédente du 7 juin 2010

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jérôme Dietsch